


TOROS SAS
7 chemin Louis Vallière
13450 GRANS

Marseille, le 20 février 2017

Monsieur,

Suite à votre demande d'expertise d'un boule de pétanque que vous désirez commercialiser, nous avons le plaisir de vous communiquer l'agrément de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal, pour cette boule qui porte le label suivant :

«  X »
(x pour inox)

Et qui a répondu aux normes du Cahier des Charges après l'expertise effectuée au Laboratoire spécialisé.

De ce fait rien ne s'oppose à la commercialisation de cette boule, dont le label sera communiqué à toutes les Fédérations nationales membres de la F.I.P.J.P.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les meilleures.

